

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2013 de la Régie de Transport.

Vote des taux des impôts locaux

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes locales appliqués en 2012, soit :

Taxe d'habitation : 15.62%

Taxe Foncière Bâtie : 9.58%

Taxe Foncière Non Bâtie : 22.84%

CFE : 16.90%

Subventions aux associations

Madame le Maire fait un rappel des subventions attribuées aux associations pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes montants aux mêmes associations pour l'année 2013, soit :

Compte 65736 :

Coopérative scolaire école maternelle=213€

Coopérative scolaire école élémentaire=250€

Compte 65748 :

Club de l'Amitié=385€

Amicale Anciens Combattants=385€

Anim'SMO=385€

USSMO=785€

Anim'Ado= 750€

Amicale Sapeurs- Pompiers St-Saëns= 70€

Syndicat d'Initiative St-Saëns=70€

Les Restaurants du Cœur=80€

Compte Administratif 2012- Commune

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Yvan CARRETIER, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Madame Carole HAIMONET, maire

- Approuve et vote, à l'unanimité, le compte administratif 2012 de la Commune qui présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 493 850,09€

Recettes : 557 826,53€

Résultat de l'exercice : 63 976,44€

Résultat antérieur : 231 600,92€

Résultat de clôture, excédent cumulé : 295 577,36€

Section d'Investissement

Dépenses : 1 476 673,05€

Recettes : 1 088 303,72€

Résultat de l'exercice :- 388 369,33€

Résultat antérieur : 415 426,40€

Résultat de clôture, excédent cumulé : 27 057,07€

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 147 580,00€

Besoin de financement : 120 522,93€

Compte de Gestion 2012- Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2012 de la commune constate les identités de valeur entre le Compte Administratif présenté par Madame le Maire et le Compte de Gestion présenté par Monsieur DORÉ, receveur municipal arrête les résultats de clôture et approuve à l'unanimité le compte de gestion 2012 de la commune.

Affectation des résultats de l'exercice 2012- Commune

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2012, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2013 comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : 120 522,93€

Compte R002, excédent de fonctionnement : 175 054,43€

Compte R001, excédent d'investissement : 27 057,07€

Budget Primitif 2013- Commune

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2013 élaboré par la commission des finances réunie deux fois. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 697 916,43€ et à la somme de 1 016 885,20€ en dépenses et recettes en section d'investissement, dont 147 580€ de restes à réaliser en dépenses.

Madame le Maire énumère les nouvelles opérations inscrites en dépenses d'investissement :

- Assainissement pluvial à Bréquigny : 7 000€
- Travaux de gouttières à l'église : 5 000€
- Création de l'accès piéton menant aux écoles : 4 700€
- Réfection voirie communale : 69 460€
- Effacement de réseaux FT : 1 117,20€

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif 2013 de la commune.

Madame le Maire informe qu'un état des lieux de la voirie communautaire et communale a été faite et précise les travaux qui devraient être réalisés cette année.

Voirie communautaire : il est prévu de terminer la deuxième partie de la « route des Buhots » à Bréquigny et le gravillonnage d'une section très dégradée de la « rue du Stade ».

Voirie communale : le service voirie de la communauté de communes a établi un chiffrage pour la réfection des voies.

La commission des finances a décidé de retenir la réfection, pour environ 9 100€, des voies suivantes :

- chemin du Beau Soleil (réparations à l'émulsion + enduit superficiel)
- Chemin de la Bonde (Réparations à l'émulsion)
- Route du Val Mesnier (réparations à l'émulsion + enduit superficiel) +
- + réfection d'une traversée de chaussée rue des tilleuls (limitrophe avec Bosc mesnil)

le conseil municipal entérine la décision prise par la commission des finances et autorise Madame le Maire à signer tout document pour effectuer les travaux de ces voies communales.

Madame le Maire adresse ses remerciements à Monsieur LEROY (service voirie de la communauté de commune) pour le travail accompli.

Madame le Maire pose la question de la rénovation du terrain de tennis et demande si un élu souhaite reprendre le dossier. Un débat s'instaure sur les priorités des réparations et leurs montants. Il est décidé de ressortir le dossier qui avait été monté par Mr Van der Bruggen.

Affaire LEPERT/ Commune

Madame le Maire fait un bref rappel de l'affaire opposant les époux LEPERT à la commune concernant les nuisances sonores provenant de la salle des fêtes. Rappel est fait aussi de la condamnation de la commune à verser des indemnités aux intéressés.

Un dossier a de nouveau été déposé par les époux LEPERT près du Tribunal Administratif. Madame le Maire informe que le Conseil Municipal, dans les attributions de délégations, l'a autorisé à ester en justice. De ce fait, Madame le Maire informe, qu'en accord avec les adjoints, elle a fait appel à un avocat pour représenter et défendre les intérêts de la commune près du Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la démarche engagée par Madame le Maire et dit que les frais d'honoraires seront inscrits au budget primitif 2013 de la commune.

Projet de commerce ambulant

Madame le Maire informe le Conseil de la réception en mairie d'un jeune couple, domicilié hors commune, ayant un projet de création d'un commerce ambulant, de type sandwicherie, kebab, qui souhaite s'installer sur la place du 8 mai 1945.

Le Conseil Municipal approuve l'initiative et autorise, en cas de création de l'entreprise, le passage du commerce sur le territoire communal.

Remboursement sinistre

Madame le Maire rappelle les faits ayant eu lieu, l'été dernier, quand le coffre de la borne incendie située « route de Buchy » a été endommagé par un tracteur effectuant des travaux en bordure de route. Suite à la déclaration du sinistre auprès de l'assureur de la commune, Madame le Maire informe de l'émission d'un chèque de remboursement du sinistre par l'assurance MMA d'un montant de 620,04€.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement du sinistre par MMA IARD Assurance pour un montant de 620,04€.

Communauté de Communes : Nouvelles dispositions relatives à la représentation communale

Madame le Maire informe le Conseil d'un courrier de la Préfecture adressé à Monsieur le Président de la Communauté de communes de St-Saëns-Porte de Bray relatif aux modalités de composition des organes délibérant des EPCI à fiscalité propre à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux. La répartition des sièges se faisant au vu de la population municipale, la commune de St-Martin-Osmonville garderait le même nombre de représentants, soit 4, il ne devrait pas y avoir de changement. Le nombre de sièges au sein du Conseil Communautaire étant de 33.

Les communes sont invitées à émettre leur avis, par délibération, avant le 30 juin 2013.

Madame le Maire informe des décisions prises lors du dernier conseil communautaire :

- La commission des déchets fait une étude sur le ramassage et la redevance des ordures ménagères, les résultats devraient être communiqués pour la fin d'année.
- Le Conseil envisage d'acquérir une caméra de vidéosurveillance pour la déchetterie, valeur estimée à 1300€.
- La répartition des retombées fiscales des éoliennes serait de 2/3 pour les communes impactées par le projet et 1/3 pour la communauté de communes.

Syndicat électrique : rapport de la réunion du 03/04/2013

Madame le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion du Syndicat électrique de la région de Buchy.

Dans le cadre du transfert entre le Syndicat Primaire et le Syndicat Départemental, il y a lieu de transférer la dette et le fond de roulement du Syndicat Primaire. La situation financière du Syndicat de Buchy étant saine, le Syndicat Départemental a décidé de pas demander de participations

communales pour l'année 2013. Il n'y aurait plus de fiscalité, non plus, pour les communes qui fiscalisaient leurs participations.

Concernant la représentativité, il a été décidé de créer des Commissions Locales d'Énergie, dont les membres n'auraient pas de voix délibérative. Les communes éliraient un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les représenter au sein de ces CLE. La commune de Sant-Martin-Osmonville ferait partie de la CLE 9.

Questions diverses

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- L'inauguration de l'école élémentaire est prévue samedi prochain 13 avril à 11h.
- Ceux qui souhaitent se joindre au banquet du 8 mai doivent s'inscrire auprès de Mme Auvray
- Le nettoyage de la salle des fêtes par une société est prévu le lundi 15 avril
- Le Conseil Général et le DASEN ont répondu favorablement aux demandes de dérogation pour le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à septembre 2014.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu des conseils d'écoles :

- Des questions ont été posées par les représentants des parents d'élèves concernant le service minimum pendant les jours de grève.
- Des lave-mains seront posés cette année
- Un problème d'eau chaude à l'école élémentaire a nécessité le changement du ballon de 500l installé à l'école maternelle. Les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires.

Madame le Maire informe de l'absence, pour raisons de santé, de Mme Delamare, à partir du 17 juin et ce pour environ 6 à 8 semaines. Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement.

Madame le maire donne lecture des divers courriers reçus :

- Compte-rendu d'activités des Sapeurs-Pompiers consultable sur le site
- Anim'ado sollicite une subvention. Le Conseil a attribué la même que l'an dernier.
- Une réunion s'est tenue avec le Collège départemental de sécurité routière suite à l'accident mortel ayant eu lieu sur la commune et un rapport a été établi.

Madame le maire a profité de la présence des représentants du Département pour leur montrer l'état des accotements de la RD 96 – hameau la préé.

- Proposition d'un administré pour nettoyer le Val Mesnier. Le Conseil est d'accord pour le principe sous réserve de prendre toutes les précautions de sécurité qui s'imposent.

Madame le maire distribue aux membres présents des invitations au spectacle d'Henry Dubos.

Mme Dieutre demande si le départ en retraite de Mme Testu est effectif à la fin de l'année scolaire et que fera la commune pour le remplacement. La priorité sera-t-elle donnée aux agents communaux. Madame le Maire répond quelle est en contact avec le CDG76 et que le cadre d'emplois d'ATSEM est spécifique..

Madame Dieutre demande si la participation des représentants des parents d'élèves est possible lors de l'élaboration du calendrier des fêtes et animations.

Mr Hautefeuille informe de la tenue d'une réunion du SIAEPA le jeudi 11 avril.

Plus rien n'étant évoqué, la séance est levée à 23h15.